

**DELIBERATION N°2020-21_89
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 8 avril 2021

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2021

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 11 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2021.



Besançon, le 9 avril 2021

Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2021



Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire

Du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 9 mars 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le mardi 9 mars 2021 en visioconférence sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Étaient présents :

Collège A

Mostapha DISS (UFR SJEPEG)
Pascal KAMINA (UFR SJEPEG)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Thierry THEVENOT (UFR Santé)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Samir JEMEÏ (IUT BM)

Collège des Usagers

Paul ESCHBACH (UFR Santé) – liste BAF
Romain HASSOLD (UPFR Sports) – liste BAF
Wiam BAMA (UFR SLHS) – liste CGT-SE et ASDE
Clément JARTOUX (UFR Santé) – liste BAF
Jérémy BEAUD (UFR SJEPEG) – liste UNI

Intervenants :

Lucas BARREAUX
Elodie BELLE

Collège B

Anne Laure COCHARD (IUT BV)
Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Pascal GILLON (UFR SLHS)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Elsa CURTIT (UFR Santé)
Alexandre FRONTCZAK (UFR Santé)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence RICQ (UFR ST)

Collège des personnels BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES
Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – liste Ensemble,

1 représentant du CESER de Franche-Comté

Jean Marie VERNET

1 personnalité désignée "intuitu personae"

Christine LE NOAN

Invités :

Karine MONNIER JOBE
Jeanne Marie JANDEAUX
Anne TATU
Karen Fiorentino VP CFVU Université Bourgogne
Alexandre CHODEY VP Etudiant
Laurence TREPS
Laura CLERC

Pouvoirs :

Paul ESCHBACH a reçu procuration de Marie JEANNINGROS (UFR SJEPEG) – Liste BAF
Romain HASSOLD a reçu procuration de Audrey MONNIER (UFR Santé) – liste BAF
Clément JARTOUX a reçu procuration de Baptiste METIVIER (UFR ST) – liste BAF
Wiam BAMA a reçu procuration de Jordan SILVE (INSPE) – liste CGT-SE et ASDE
Emmanuelle JACQUET a reçu procuration de Marie Hélène DE SEDE MARCEAU (UFR SLHS)
Michel SAVARIC a reçu procuration de Patrice BAUMANN (CLA) – liste SUD Education
Laurence RICQ a reçu procuration de Odile Marie GIABBICONI – représentante Ets enseignement secondaire

Table des matières

1. Informations diverses.....	4
• Ajout de deux points à l'ordre du jour	4
• Informations relatives à la situation sanitaire.....	4
• Guide « choisir l'UFC » rentrée 2021	5
2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 23.02.21.....	5
3. Modifications de maquettes pour la rentrée 2021	5
4. Maquette de la licence AES, parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).....	5
• Objectifs disciplinaires et didactiques :.....	6
• Connaissance du système éducatif et représentation du métier :.....	6
5. Calendriers des formations 2020-2021 - modification suite Covid 19.....	6
6. CVEC : validation des travaux de la commission du 5 mars 2021	7
7. CVEC : bilan des actions 2020.....	7
8. Dossiers d'ouverture des formations en alternance pour la rentrée 2021	7
9. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) pour la rentrée 2021	7
10. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021	8
11. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence 1, 2 et 3 pour la rentrée 2021.....	8
12. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 pour la rentrée 2021	8
13. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence professionnelle en 60 ECTS pour la rentrée 2021.....	8
14. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au master 1 et 2 pour la rentrée 2021.....	9
15. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2 pour la rentrée 2021	9
16. Evolution du statut d'auditeur	9
17. Scolarité : périodes d'inscription administratives pour l'année 2021-2022	10
18. Questions diverses	10
• Bornes de l'année 2020-2021 - modifications suite covid-19	10
• Questions diverses des membres de la commission.....	12

Laurence Ricq ouvre la séance à 14 heures.

Le quorum est atteint. **Elodie Belle** indique quelles sont les 6 procurations reçues.

1. Informations diverses

- **Ajout de deux points à l'ordre du jour**

Laurence Ricq précise qu'avant de débiter, elle souhaite soumettre à l'approbation des membres de la commission l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- la modification des bornes de l'année universitaire 2020-2021 du fait de la situation sanitaire, notamment pour le prolongement éventuel des stages de certaines années de formation ;
- le vote des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MMOP) et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022 ainsi que la répartition des places par groupes de parcours et pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022.

Laurence Ricq indique pour ce second point que la DGESIP a demandé à l'université de faire voter ces modalités pour le 15 mars. Il serait donc nécessaire que la CFVU se prononce dessus aujourd'hui.

Nadine Magy-Bertrand demande, concernant le point santé, si ces capacités ne devaient pas être votées plutôt en mars 2020. Elle demande s'il y a eu un vote à ce moment-là.

Laurence Ricq lui répond que non, il n'y a pas eu de vote l'année dernière.

Nadine Magy-Bertrand indique qu'il s'agit là d'un reproche fait par étudiants et parents sur le fait que les capacités auraient dû être votées pour cette année.

Elodie Belle lui répond que la première année de mise en œuvre de la réforme est dérogatoire et que les textes sont arrivés tardivement. Elle précise que pour cette année une tolérance est accordée avec un affichage (selon les textes) au 31 mars 2021 pour la rentrée 2021 mais qu'il faudra, pour les années suivantes, voter ces mêmes capacités avant le 31 octobre de chaque année.

Vote pour approuver l'ajout des deux points à l'ordre du jour :

UNANIMITE POUR

- **Informations relatives à la situation sanitaire**

Laurence Ricq indique qu'une note a été diffusée par l'université aux composantes le 1^{er} mars, reprenant les dispositions des dernières circulaires parues, avec notamment le sujet des stages. Cette note précise notamment que différentes modalités peuvent être envisagées concernant les stages mais que celles-ci doivent être validées en CFVU.

Elle ajoute que le retour sur site un jour par semaine est un choix du gouvernement mais aussi de l'université. Certains étudiants ne sont pas revenus sur site car ils ne le voulaient pas ou ne pouvaient pas s'organiser matériellement. Il y a également la forte contrainte des jauges de 20% et 50%.

Laurence Ricq indique, concernant les tests Covid, que 67 de ces tests ont été pratiqués la semaine dernière, et que ce chiffre s'élève à 51 pour la semaine en cours. Des consultations de psychologue, des tuteurs, des dépistages sont mis en place de manière hebdomadaire avec l'ARS (agence régionale de santé), le CROUS, etc. **Laurence Ricq** précise que l'université envisage des tests quotidiens sur certains sites.

Laurence Ricq indique qu'il y a aussi des alertes sur la présence du variant à Besançon et dans le grand Besançon. Elle ajoute que l'université a été interpellée par certains élus étudiants sur le fait que certains professeurs ne mettaient pas de masques, mais également sur le fait que les étudiants se regroupent au même endroit dans les salles et ne maintiennent pas la distance physique.

- **Guide « choisir l'UFC » rentrée 2021**

Laurence Ricq précise que le guide du service OSE « choisir l'UFC » rentrée 2021 est disponible.

Karin Monnier-Jobé indique qu'elle communiquera le lien de téléchargement du guide aux membres de la commission.

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 23.02.21

Laurence Ricq précise que le procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Pas de remarque particulière.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du 23.02.2021 :

UNANIMITE POUR

3. Modifications de maquettes pour la rentrée 2021

Laurence Ricq indique que les modifications sont réalisées à coût constant et heures constantes, à l'exception de l'UFR SJPEG pour son master 2 e-achats et pour son master 1 économie de l'entreprise et des marchés parcours conseiller clientèle professionnels, qui ouvre à l'alternance et qui doit augmenter son nombre d'heures pour atteindre les 800 heures d'enseignement réglementaires (réparties sur les deux années) prévues pour l'alternance.

Laurence Ricq cite les différentes modifications de maquettes des différentes composantes (*cf ANNEXE 1*). Elle précise que ces modifications entreront en vigueur à la rentrée 2021.

Vote pour approuver les modifications de maquettes pour la rentrée 2021 :

MAJORITE DE POUR (28) ET 1 ABSTENTION

4. Maquette de la licence AES, parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

Laurence Ricq rappelle que le PPPE s'appuie sur la licence administration économique et sociale (AES) parcours Administration et gestion des entreprises (AGE-RH) de Belfort. L'enseignement est dispensé en alternance entre le lycée et l'université. Il permet de se préparer au métier de professeur des écoles. A la fin des trois années de PPPE, l'étudiant est titulaire de la licence AES ce qui lui permet de candidater en Master MEEF premier degré. L'INSPE de Belfort vient en appui pour l'accompagnement personnalisé et les stages. Le PPPE est un parcours de licence, en 180 ECTS, qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée / université avec une universitarisation progressive.

Laurence Ricq informe les membres de la commission que le PPPE comporte :

- des enseignements de culture générale et d'approfondissement disciplinaire dispensés en lycée,
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la licence AES, dispensés à l'université,

- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en première et seconde année de licence et un stage de mobilité internationale en troisième année de licence.

Laurence Ricq indique que les objectifs pédagogiques, en vue de l'entrée en Master MEEF professeur des écoles, sont les suivants :

- **Objectifs disciplinaires et didactiques :**
 - avoir en fin de licence une maîtrise disciplinaire suffisante en mathématiques et en français
 - avoir pris conscience de la polyvalence nécessaire à l'école primaire et avoir une maîtrise disciplinaire suffisante dans toutes les disciplines enseignées à l'école
 - comprendre et s'exprimer aisément dans une langue vivante étrangère au moins
 - avoir été sensibilisé à la didactique des disciplines et aux mécanismes d'apprentissage chez l'enfant
 - utiliser les outils numériques et règles de sécurités pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information
- **Connaissance du système éducatif et représentation du métier :**
 - avoir construit une première représentation du métier, notamment à travers les stages
 - avoir pris conscience que l'entrée dans le métier nécessite une maîtrise suffisante des savoirs didactiques et disciplinaires
 - avoir identifié quelques questions vives en éducation
 - connaître les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école et de la République, le cadre déontologique du métier d'enseignant
 - avoir conscience du rôle de l'enseignant dans la formation du citoyen
 - Identifier les acteurs internes et externes à l'école et leurs rôles respectifs

Laurence Ricq présente la maquette (*cf. ANNEXE 2*) et indique qu'à ce jour, il a près de 350 candidatures sur ce parcours, ce qui est un nombre important pour une première ouverture.

Pascal Gillon demande si la licence que les étudiants vont obtenir permet également, s'ils ne veulent pas se diriger vers le professorat, de s'orienter vers un master AES.

Laurence Ricq lui répond que oui, cette formation ne limite pas les étudiants à une seule filière, et que cet élément faisait d'ailleurs partie du cahier des charges.

Pascal Gillon indique que même s'il s'agit d'une très bonne initiative, il trouve cela dommage que ce parcours se fasse avec la filière AES puisque l'AES ne pas partie du programme du concours et qu'il aurait sans doute été préférable de se diriger vers une filière de français ou mathématiques.

Laurence Ricq lui répond que les filières concernées par le concours ont été sollicitées et n'ont pas souhaité s'engager. Elle explique que l'idée était de parier sur une population particulière du Nord Franche-Comté avec notamment beaucoup de boursiers. Elle rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation, et qu'il faudra attendre quelques années (4 à 5 ans) pour voir le véritable intérêt d'un tel parcours.

Vote pour approuver la maquette de la licence AES, parcours préparatoire au professorat des écoles :

UNANIMITE POUR

5. Calendriers des formations 2020-2021 - modification suite Covid 19

Laurence Ricq présente la modification apportée (*cf. ANNEXE 3*) : le responsable de formation de la licence 1 d'économie gestion de l'UFR SJPEG souhaite repousser d'une semaine (du 30 avril au 7 mai) la fin des cours du second semestre afin de mieux répartir les examens. **Laurence Ricq** précise que

cette modification a été votée au conseil de gestion de l'UFR le 13 février, au comité technique du 4 mars et devra être entérinée au conseil d'administration du 16 mars.

Vote pour approuver les modifications des calendriers des formations 2020-2021 suite à la situation sanitaire :

MAJORITE DE POUR (28) ET 1 ABSTENTION

Laurence Ricq indique que **Lucas Barraux**, intervenant du point 6, n'a pas encore rejoint la réunion et propose donc de passer aux points suivants.

6. CVEC : validation des travaux de la commission du 5 mars 2021

Lucas Barraux présente les travaux de la commission (*cf. ANNEXE 13*). Il indique que la commission a reçu 12 dossiers, qu'il expose.

Vote pour approuver les travaux de la commission CVEC du 5 mars 2021 :

UNANIMITE POUR

7. CVEC : bilan des actions 2020

Laurence Ricq indique qu'en raison des urgences à gérer, ce point n'a pas pu être préparé et est par conséquent reporté.

8. Dossiers d'ouverture des formations en alternance pour la rentrée 2021

Laurence Ricq rappelle que 9 dossiers ont été validés le 26 novembre avec l'ancienne CFVU et le 23 février lors de la dernière CFVU. Elle indique qu'il y a un nouveau dossier de l'UFR ST concernant le Master QUEST, dont **SeFoC'AI** a pris connaissance tardivement mais que le service a souhaité présenter tout de même.

Laurence Ricq présente les dix dossiers (*cf. ANNEXE 4*) et précise que ces propositions d'ouverture concernent 6 composantes, 7 masters, 2 licences professionnelles et 1 licence.

Laurence Ricq annonce que **Pascal Gillon** est le nouveau directeur du service formation continue et alternance depuis le 1^{er} mars. Elle en profite pour le féliciter.

Vote pour approuver les dossiers d'ouverture des formations en alternance pour la rentrée 2021 :

UNANIMITE POUR

9. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) pour la rentrée 2021

Laurence Ricq précise que les points 9 à 15 de l'ordre du jour portent sur le même objet. Elle indique que ces modalités ont déjà été présentées partiellement lors de la CFVU du 21 novembre 2020 et lors du CA de décembre 2020.

Laurence Ricq indique qu'il s'agit de refaire un vote réglementaire puisque nous nous sommes rendus compte que les délibérations prises n'étaient pas suffisamment précises.

Concernant les capacités et les calendriers, dans tout ce qui est proposé et affiché, rien n'a été modifié. L'objectif est bien de disposer d'une seule délibération complète pour chaque type de diplôme spécifique. Cette délibération doit donc préciser les modalités d'admission, les capacités d'accueil du diplôme s'il y a lieu et les calendriers lorsque que le recrutement est réalisé en dehors de Parcoursup.

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) pour la rentrée 2021 (*cf. ANNEXE 5*) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

10. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021 (*cf. – Modalités DAEU*)

ANNEXE 6) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

11. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence 1, 2 et 3 pour la rentrée 2021

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence 1, 2 et 3 pour la rentrée 2021 (cf. ANNEXE) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

12. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 pour la rentrée 2021

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) 1 et 2 pour la rentrée 2021 (cf. ANNEXE 8) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

13. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence professionnelle en 60 ECTS pour la rentrée 2021

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence professionnelle en 60 ECTS pour la rentrée 2021 (cf. ANNEXE 9) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

14. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au master 1 et 2 pour la rentrée 2021

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au master 1 et 2 pour la rentrée 2021 (cf. ANNEXE 10) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

15. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2 pour la rentrée 2021

Vote pour approuver les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au titre d'ingénieur diplômé 1 et 2 pour la rentrée 2021 (cf. ANNEXE 11) :

MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS

16. Evolution du statut d'auditeur

Laurence Ricq précise qu'il s'agit de l'évolution de l'ancien statut adopté au CA le 30 juin 2015.

Laurence Ricq présente cette évolution (*cf. ANNEXE 12*) et précise qu'elle permet à des usagers non-inscrits administrativement d'avoir accès aux cours à distance. L'ancien statut ne permettait pas aux auditeurs d'avoir accès aux cours, aux supports de cours et aux ressources qui sont à distance c'est-à-dire à Moodle et aux BU en ligne. Le nouveau statut le permet grâce à un import dans l'annuaire, l'attribution d'une adresse mail et la saisie d'une inscription pédagogique avec dispense d'examen.

Laurence Ricq indique que les modalités actuelles d'enseignement ont incité l'université à revoir ce statut d'auditeur. Elle rappelle que l'auditeur n'est pas étudiant, qu'il possède un statut particulier.

Laurence Treps précise que l'auditeur est inscrit administrativement et aussi pédagogiquement à 4 UE au maximum, sauf travaux pratiques, projets tuteurés ou stages. Elle ajoute que notre façon de structurer l'offre nous oblige à l'inscrire par composante sur les formations qu'il souhaite suivre, dans la limite de l'accord du directeur de composante, qui reste libre de donner accès ou non aux auditeurs.

Laurence Treps explique que cette année, sans accès aux salles, les auditeurs étaient privés de tout.

Emmanuelle Jacquet demande dans quelle mesure ce statut d'auditeur libre est accessible pour les diplômés nationaux des métiers d'arts et de design (DNMADE).

Laurence Ricq répond qu'il existe une convention avec le rectorat pour les métiers d'arts et de design. Ce ne sont pas des étudiants et la convention actuelle ne prévoit pas d'inscription automatique.

Laurence Treps ajoute que l'auditeur n'est pas inscrit à une formation en particulier et que cela correspondrait bien aux lycéens qui font partie du DN MADE. Elle précise toutefois que l'inscription ne peut être imposée aux lycéens, que cela ne peut se faire que sur la base de la volonté de l'étudiant.

Vote pour approuver l'évolution du statut d'auditeur :

UNANIMITE POUR

Lucas Barraux ayant rejoint la réunion, le point 6 prévu à l'ordre du jour est traité.

17. Scolarité : périodes d'inscription administratives pour l'année 2021-2022

Laurence Ricq présente les dates (*cf. ANNEXE 14*) et indique que ces dates sont reproduites par rapport à l'an passé et adaptées afin de traiter au mieux les sujets en terme de temporalité.

Laurence Treps ajoute que la différence par rapport à l'année dernière consiste à avoir avancé la date limite pour les césures en début d'année pour toutes les années d'études sauf première année de premier cycle qui est dépendante du calendrier de Parcoursup.

Vote pour approuver les périodes d'inscription administratives pour l'année 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

18. Questions diverses

Laurence Ricq propose de traiter tout d'abord les deux points ajoutés à l'ordre du jour en début de séance.

- **Bornes de l'année 2020-2021 - modifications suite covid-19**

Laurence Ricq indique qu'une exception à la date de fin de l'année universitaire est ajoutée, avec un report de cette fin d'année au 31 octobre 2021 pour permettre la réalisation d'un stage ou d'une soutenance par les étudiants des années d'études diplômantes des formations qui n'impliquent pas de poursuite d'étude et pour lesquels le stage de fin d'études a une importance capitale pour leur insertion professionnelle (*cf. ANNEXE 15*). Elle indique que ces modifications sont passées au comité technique du 4 mars dernier.

Laurence Ricq indique que si ces modifications sont approuvées par la CFVU, cette modification sera adressée aux composantes pour qu'elles identifient les formations concernées.

Laurence Ricq précise que l'université n'a pas souhaité prolonger la date jusqu'au 31 décembre en raison de la difficulté de gestion que cela entraîne pour les services, mais également parce qu'il a été constaté qu'un tel report n'est pas forcément bénéfique pour les étudiants.

Vote pour approuver les bornes de l'année 2020-2021 modifiées suite à la situation sanitaire :

UNANIMITE POUR

- Capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MMOP) et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022 ainsi que la répartition des places par groupes de parcours et pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022

Laurence Ricq indique que la présidente a échangé avec le ministère à ce sujet. Elle précise que le tableau n'a pas pu être communiqué avant puisque les services concernés ont fini de préparer le document ce midi. **Laurence Ricq** indique que les universités doivent définir ces capacités en ayant concerté l'ARS. Cela est ensuite transmis au recteur, chancelier des universités.

Laurence Ricq présente en séance le document et le nombre de places proposées pour la rentrée 2021 (cf. ANNEXE 16).

Elodie Belle précise que pour les redoublements PACES, le nombre de places a été défini par un arrêté ministériel sur le sujet.

Anne-Lise Cochard indique qu'il aurait été intéressant d'avoir, filière par filière, les chiffres de l'année dernière. Elle demande s'il y a plus de places filière par filière.

Laurence Ricq indique pouvoir communiquer les chiffres. Concernant la filière médecine, il est proposé 246 places en 2021 contre 212 l'an passé et 205 en 2019. En odontologie, on augmente la capacité d'une place chaque année. Enfin, concernant la filière pharmacie, il était auparavant proposé 74 places contre 85 aujourd'hui. Elle ajoute que concernant la maïeutique, la capacité augmente également.

Anne-Lise Cochard demande si le nombre de places est imposé.

Elodie Belle lui répond que ce nombre est imposé pour les redoublants de PACES uniquement. Pour le reste, c'est à l'université de répartir. Elle précise que pour l'année dérogatoire, il est possible d'aller jusqu'à 70% pour les filières PASS et LAS. On a un taux maximum qu'on a le droit d'utiliser pendant une ou deux années, mais ensuite ce taux devra être inférieur à 50%. **Elodie Belle** précise, concernant l'odontologie, que cette augmentation s'explique par le fait que la filière n'est pas proposée à l'université de Franche-Comté et que les étudiants vont étudier à Strasbourg.

Anne-Lise Cochard précise qu'elle se posait la question par rapport au nombre de places en pharmacie.

Elodie Belle lui répond que les redoublants de PACES doivent être moins nombreux, ce qui peut expliquer ce nombre de place.

Christine Lopez indique rester perplexe en voyant les chiffres, car cela ne change pas grand-chose par rapport aux années précédentes. Elle se demande ce qu'a changé le fait d'enlever le numerus clausus, et indique avoir l'impression qu'on reconduit la sélection et d'une façon détournée le concours.

Nadine Magy-Bertrand indique que l'on est passé du numerus clausus à un mode de fonctionnement en numerus apertus. Elle indique que la hausse des capacités entraîne une hausse du besoin d'enseignants, des places en stage, etc. L'augmentation peut paraître à la marge, mais les effectifs ne peuvent pas doubler du jour au lendemain.

Laurence Ricq ajoute que certaines universités se trouvent vraiment en difficulté car elles n'avaient pas augmenté leurs capacités depuis longtemps.

Nadine Magy-Bertrand indique que les effets de la fin du numerus clausus pourront se voir progressivement.

Vote pour approuver les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MMOP) et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022 ainsi que la répartition des places par groupes de parcours et pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022 :

MAJORITE DE POUR (26) ET 2 ABSTENTIONS

- **Questions diverses des membres de la commission**

Laurence Ricq indique qu'aucune question n'a été transmise avant la séance.

Pierre Joubert demande une précision concernant les modifications de maquettes, en précisant n'avoir pas vu passer les masters d'UBFC.

Elodie Belle lui répond que jusqu'ici ces masters n'avaient pas vocation à passer en CFVU. Elle indique que l'idée était de donner un avis et de transmettre ensuite au CAC d'UBFC.

Laurence Ricq ajoute que d'ici peu, nous aurons à passer ces sujets en CFVU car la convention le prévoit.

Aucune autre question n'est posée.

Laurence Ricq lève la séance à 15 heures 15 minutes.

Laurence RICQ
Vice-présidente
Formation initiale et continue



Laura CLERC
Secrétaire de séance



Elodie BELLE
Responsable pôle
formation et réussite étudiante

